



INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Communication éditée par le Service d'appui aux territoires ruraux
Direction départementale des Territoires de l'Indre

Année
2022

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Cité administrative
Bd George Sand
CS 60616
36020 CHÂTEAUROUX Cedex

Pour nous joindre

Accueil DDT : 02 54 53 20 36

Courriel du service : ddt-satr@indre.gouv.fr

Lettre d'information à retrouver
sur le site internet de la [Préfecture de l'Indre](http://www.prefecture-de-l-indre.fr).

Nouvelles mesures concernant les usages de l'eau dans le département de l'Indre

« L'Observatoire des ressources en eau (ORE) de l'Indre a été consulté le 5 octobre pour examiner la situation du département de l'Indre face à la sécheresse.

Depuis le début de l'année, l'Indre, comme la majorité du territoire national, a connu un épisode de sécheresse hivernale et printanière : dans notre département, entre janvier et mai, un déficit de la pluviométrie compris entre 40 et 50 % a été constaté par rapport aux données moyennes antérieures. Les précipitations exceptionnelles du mois de juin ont permis d'améliorer brièvement la situation hydrologique de nos cours d'eau sans effets durables. Les précipitations du mois de juillet et août ont enregistré un déficit associé à des épisodes de fortes chaleurs qui ont contribué à la poursuite de la baisse des débits des cours d'eau. Pour le mois de septembre, la pluviométrie, même si elle ne permet pas encore une recharge des nappes, améliore quelque peu les débits sur certains cours d'eau.

Par conséquent, le préfet décide d'assouplir les mesures de restrictions sur le département.

L'arrêté de restriction entre en vigueur le samedi 8 octobre 2022 à 00h et concerne les bassins versants de l'Indre listés dans le tableau suivant :



PRÉFET DE L'INDRE

VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	CRISE
	Arnon Cher Indrois – Tourmente Modon Théols	Claise Creuse Gartempe Indre amont Indre aval	Anglin amont Anglin aval Bouzanne Ringoire (gestion volumétrique et hors gestion volumétrique) Trégonce (hors gestion volumétrique) Trégonce (gestion volumétrique)

Des contrôles seront mis en œuvre par les agents de la Direction départementale des territoires et de l'Office français pour la biodiversité. »

Il est également consultable sur le site de la préfecture à l'adresse suivante :
<https://www.indre.gouv.fr/Publications/Loi-Sur-l-Eau-et-Les-Milieus-Aquatiques/Gestion-des-etages/Arretes-de-restriction/Arrete-du-5-octobre-portant-limitation-de-certains-usages-de-l-eau>